

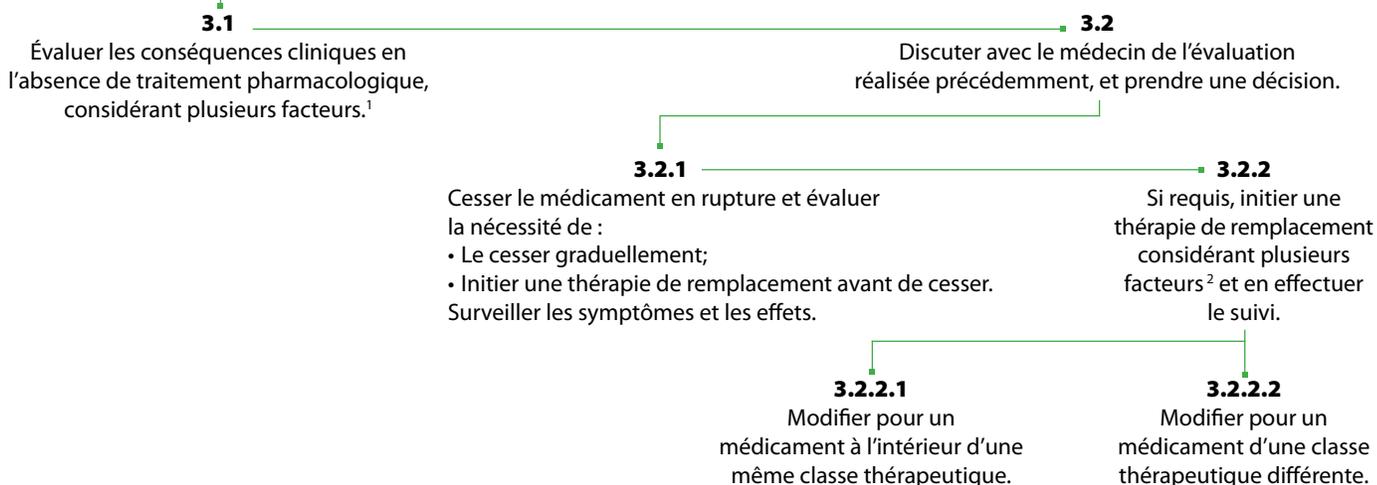
DÉMARCHE GÉNÉRALE DE PRISE DE DÉCISION DU PHARMACIEN EN CAS DE RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

1 Analyser la rupture (durée, ampleur et disponibilité du médicament) et faire un bilan de la situation.

2 Tenter de trouver des sources d'approvisionnement supplémentaires.

- 2.1**
Autre pharmacie, distributeur ou fabricant
- 2.2**
Autre teneur ou concentration
- 2.3**
Autre forme pharmaceutique équivalente
- 2.4**
Préparation magistrale ou pharmacien préparateur
- 2.5**
Programme d'accès spécial (établissement ou médecin)

3 Évaluer l'importance du traitement pharmacologique pour le patient et prendre la décision.



4 Mettre en place un mode de fonctionnement temporaire le temps de la pénurie.

5 Lorsque le médicament est à nouveau disponible, en considérant certains facteurs³, évaluer un possible retour à la thérapie initiale et prendre une décision en concertation avec le médecin.



1 Les facteurs à considérer sont notamment la durée d'arrêt de l'approvisionnement, l'importance de la pathologie, les résultats thérapeutiques obtenus, les particularités d'emploi du médicament et les facteurs liés au patient.

2 Les facteurs à considérer sont notamment l'efficacité, les contre-indications, la tolérance, les interactions, les délais d'action, les facteurs liés au patient et les coûts et conditions de paiement. Veuillez vous référer au guide sur la substitution en pharmacie de l'OPQ pour plus d'information.

3 Les facteurs à considérer sont les résultats cliniques obtenus, la tolérance au traitement et tout autre facteur lié au patient (observance, capacité de payer, etc.). Veuillez consulter le guide sur la substitution en pharmacie de l'OPQ pour plus de détails sur la substitution.

Références :

Drug Shortages – A guide for assessment and Patient Management. Canadian Pharmacists Association, Ottawa (ON) 2010.

ASHP guidelines on Managing Drug product Shortages in hospitals and Health Systems. Am J Health-Syst Pharm, 2009; 66 : 1399-1406.